



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 MARS 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0075**

Musées intercommunaux - La Galerie - Musée d'Allevard et Forges et Moulins, Musée de Pinsot - Le-Haut-Bréda : tarification des services à compter du 1er avril 2026

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

05 MARS 2026

et publié le

05 MARS 2026

Secrétaire de séance :

Patricia BELLINI

Le lundi 2 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 24 février 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Thierry FEROTIN à Michèle FLAMAND, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Patricia BELLINI, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment ses compétences en matière de culture,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2023-0060 du 20 mars 2023 relative à la tarification des services des musées intercommunaux,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2025-0380 du 24 novembre 2025 concernant l'adoption du Projet Culturel de Territoire,

La communauté de communes Le Grésivaudan s'est donné pour objectif de favoriser l'accès de tous à la culture et à la connaissance scientifique. À travers ses expositions et ses actions de médiation, les musées participent activement à la diffusion d'un savoir scientifique rigoureux et accessible.

Pour favoriser cette diffusion, la communauté de communes le Grésivaudan avait précédemment décidé de rendre l'entrée simple aux musées intercommunaux d'Alleverd et de Pinsot gratuite. L'objectif de cette délibération est de maintenir cette gratuité, mais également de l'étendre à la manifestation spécifique de la Fête de la Science pour les deux musées et aux visites « flashes » de 20 minutes du Musée d'Alleverd.

La Fête de la Science constitue à ce titre un temps fort national, soutenu par l'État et les collectivités territoriales, visant à renforcer la culture scientifique et technique auprès de l'ensemble des publics. La mise en œuvre de la gratuité des événements des musées intercommunaux à l'occasion de la Fête de la Science, se déroulant généralement en octobre, s'inscrit pleinement dans les orientations des politiques publiques. L'instauration de la gratuité pour ces événements permet de lever les freins à la fréquentation, d'élargir l'accès aux expositions et animations proposées, et de maximiser l'impact éducatif et social des actions menées. Elle affirme le rôle du musée en tant qu'acteur de service public culturel, valorise l'engagement des partenaires institutionnels et financiers, et contribue aux objectifs de démocratisation culturelle et d'attractivité territoriale portés par le Projet culturel de territoire.

En complément de son offre culturelle et pour favoriser l'accès au musée, La Galerie – Musée d'Alleverd propose une nouvelle formule de visites commentées dites « flash », d'une durée de 20 minutes, gratuites et destinées au grand public. Cette gratuité s'inscrit pleinement dans la première orientation du Projet culturel de territoire, qui vise à lever les freins à l'accès à la culture et à diversifier les formats de médiation. L'objectif est de faciliter l'accès aux collections, d'en renforcer la compréhension et de proposer une offre adaptée aux usages et aux attentes des publics.

Dans ce cadre, les objectifs que se fixent la communauté de communes sont de:

- Maintenir la gratuité de l'entrée simple aux musées intercommunaux,
- Proposer la gratuité des Forges et Moulins, Musée de Pinsot – Le-Haut-Bréda et de La Galerie – Musée d'Alleverd à l'occasion de la Fête de la Science,
- Proposer la gratuité des visites « flash » de La Galerie – Musée d'Alleverd.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'adopter les nouveaux tarifs, annexés à la présente délibération, applicables à compter du 1^{er} avril 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

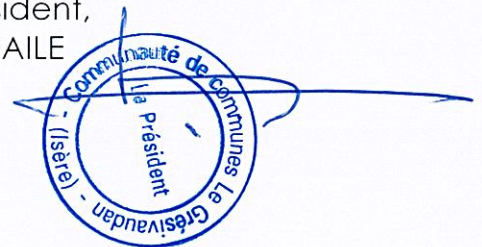
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **02 MARS 2026**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Musée d'Allevard

Activité éducative et culturelle non assujettie à la TVA

Dernière modification : délibération n°DEL-2023-0060 du 20 mars 2023

Prestations	Tarifs TTC au 01.04.2023	Proposition de tarifs TTC au 01.04.2026	
		Montant	%
<u>Droits d'entrée simple</u>			
Tarif Adulte	Gratuit	Gratuit	-
Jeunes de 18 à 26 ans, groupes de plus de 10 personnes adulte (tarif par personne), étudiants, personnes en situation de handicap et un accompagnant, visiteurs présentant un ticket de l'année civile en cours du Musée des Forges et Moulins de Pinsot, membres de l'AFMAPA et des Amis du Musée de la Combe de Lancey	Gratuit	Gratuit	-
Enfants moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, guides conférenciers, enseignant en préparation de visites scolaires, détenteurs de la carte ICOM, adhérents à l'AGCCPF, chauffeurs de car accompagnant des groupes, membres de l'AMPA, contributeurs scientifiques et donateurs	Gratuit	Gratuit	-
<u>Visites commentées d'une heure</u>			
Tarif Adulte	5,00 €	5,00 €	-
Tarif réduit (Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité ; pour les chômeurs, la pièce doit dater de moins de 6 mois) : Étudiants, personnes en situation de handicap et un accompagnant, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'AFMAPA et des Amis du Musée la Combe de Lancey.	3,00 €	3,00 €	-
Gratuité (sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité ; pour les chômeurs, la pièce doit dater de moins de 6 mois) : Enfants moins de 18 ans, détenteurs de la carte ICOM, adhérents à l'AGCCPF, chauffeurs de car accompagnant les groupes, adultes accompagnateurs dans le cadre des sorties scolaires, membres adhérents de l'AMPA	Gratuit	Gratuit	-
<u>Visites Flash commentées de 20 minutes</u>	Gratuit	Gratuit	
<u>Ateliers et Animations (hors groupe)</u>			
Adulte	5,00 €	5,00 €	-
Enfant	5,00 €	5,00 €	-
Accompagnateurs dans le cadre d'un atelier réservé aux enfants	Gratuit	Gratuit	-
<u>Conférences</u>	Gratuit	Gratuit	-
<u>Médiations Groupes scolaires et centres de loisirs (sur réservation)</u>			
Forfait par groupe (par tranche de 15 personnes)	30,00 €	30,00 €	-
Accompagnateurs et enseignants, chauffeurs de cars accompagnant les groupes	Gratuit	Gratuit	-
<u>Médiation hors les murs - Forfait par médiation</u>	30,00 €	30,00 €	-
<u>Manifestations gratuites</u>			
Gratuité des propositions du Musée ou lors des manifestations suivantes : Musées en fête, Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science	Gratuité	Gratuité	-

Modos de Règlement : carte bancaire, espèces, chèque bancaire, chèque vacances, virement / mandat administratif pour les groupes, pass Culture, pass Région.

Forges et Moulins, Musée de Pinsot - Le Haut-Bréda

Activité éducative et culturelle non assujettie à la TVA

Dernière modification : délibération n°DEL-2023-0060 du 20 mars 2023

Prestations	Tarifs TTC au 01.04.2023	Proposition de tarifs TTC au 01.04.2026	
		Montant	%
<u>Visite guidée de la forge et des Moulins avec Démonstrations de savoir-faire</u>			
Adulte	5,00 €	5,00 €	-
Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité : Jeunes de 18 à 26 ans, groupes de plus de 10 personnes adulte (tarif par personne), étudiants, personnes en situation de handicap et un accompagnant, visiteurs présentant un ticket de l'année civile en cours du Musée d'Allevar, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, membres de l'AMPA et des Amis du Musée de la Combe de Lancey, résidents CEVEO Fond de France, carte CEZAM, carte loisirs ANCAV TT / SAVATOU	3,50 €	3,50 €	-
Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité : Enfants moins de 18 ans, guides conférenciers, enseignant en préparation de visites scolaires, chauffeurs de car accompagnant des groupes, adultes accompagnateurs dans le cadre des sorties scolaires, membres adhérents de l'AFMAPA, détenteurs de la carte ICOM, adhérents à l'AGCCPF	Gratuité	Gratuité	-
<u>Accès aux expositions temporaires uniquement</u>			
Pour l'ensemble de nos visiteurs	Gratuité	Gratuité	-
<u>Ateliers et Animations (hors groupe)</u>			
Adulte	5,00 €	5,00 €	-
Enfant	5,00 €	5,00 €	-
Accompagnateurs dans le cadre d'un atelier réservé aux enfants	Gratuité	Gratuité	-
<u>Conférences</u>	Gratuité	Gratuité	-
<u>Médiations Groupes scolaires et centres de loisirs (sur réservation)</u>			
Forfait par groupe (par tranche de 15 personnes)	30,00 €	30,00 €	-
Accompagnateurs et enseignants, chauffeurs de cars accompagnant les groupes	Gratuité	Gratuité	-
<u>Médiation hors les murs - Forfait par médiation</u>	30,00 €	30,00 €	-
<u>Manifestations gratuites</u>			
Gratuité des propositions du Musée ou lors des manifestations suivantes : Musées en fête, Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Brocante du 15 août de Pinsot (Si le 15 août correspond à un jour d'ouverture) , Fête de la Science	Gratuité	Gratuité	-

Modes de Règlement : carte bancaire, espèces, chèque bancaire, chèque vacances, virement / mandat administratif pour les groupes, pass Culture, pass Région.